

**RAPPORT ANNUEL DÉCOULANT DE LA
DÉCISION D-2013-081 (R-3807-2012)**

ANNÉE 2019

	TABLE DES MATIÈRES	
1		
2	1. INTRODUCTION.....	3
3	2. DÉPENSES D'EXPLOITATION.....	4
4	3. IMMOBILISATIONS.....	9
5	4. CONCLUSION.....	10

1 1. INTRODUCTION

2 Le présent rapport fait suite à l'engagement d'Intragaz de soumettre un rapport
3 financier à la fin de chaque année financière. Il s'agit d'un rapport administratif annuel
4 visant à informer la Régie de l'énergie (la « Régie ») des dépenses d'exploitation et
5 des investissements effectués par Intragaz au cours de l'année civile. Pour ce rapport,
6 Intragaz a conservé la même présentation que celle des années antérieures.

7 En guise de rappel, l'année civile est utilisée dans le présent rapport, au lieu de l'année
8 tarifaire (mai à avril), car l'année civile correspond à l'exercice financier d'Intragaz pour
9 lequel des résultats financiers audités sont disponibles.

10 Le dossier R-3807-2012 visait l'approbation de tarifs pour la période 2013-2022. Le
11 présent rapport vise l'année civile 2019 qui couvre l'exercice financier s'échelonnant
12 du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Au cours de cette période, les Tarifs E-6 et
13 E-7 étaient en vigueur suite aux décisions D-2013-081 et D-2013-097 rendues dans
14 le dossier R-3807-2012.

15 Le présent document a été structuré de la façon suivante :

- 16 – Dépenses d'exploitation (pages 4 à 8);
- 17 – Immobilisations (pages 9 et 10);
- 18 – Conclusion (page 10).

1 2. DÉPENSES D'EXPLOITATION

2 En guise de rappel, en juin 2012, Intragaz avait présenté son évaluation du revenu
 3 requis calculé selon les paramètres établis dans la preuve qu'elle avait déposée à ce
 4 moment. Concernant les dépenses d'exploitation utilisées dans cette évaluation,
 5 Intragaz avait utilisé son budget de dépenses d'exploitation de l'exercice 2012
 6 (préparé en 2011) qu'elle avait ajusté afin de tenir compte des effets de l'inflation et
 7 des dépenses ponctuelles qui surviennent à des fréquences autres qu'annuelles. Pour
 8 2019, les dépenses prévues au coût de service totalisaient 6 184 071 \$ et
 9 comportaient des frais de transport de gaz. Suite à la décision D-2013-081, qui faisait
 10 dorénavant assumer directement par Énergir (Gaz Métro) le coût de transport de gaz
 11 sur le réseau TQM, ses dépenses d'exploitation ont été ramenées à 5 626 041 \$ pour
 12 2019.

13 Le tableau 1 ci-dessous présente les dépenses d'exploitation réelles de 2019 en
 14 comparaison à celles estimées dans le cadre du dossier tarifaire R-3807-2012.

15

Tableau 1

1 Tableau comparatif des dépenses d'exploitation (réelles vs estimées) en \$				
2 Sites combinés				
3 Pour l'exercice financier 2019				
4 (1)	(2)	(3)	(4)	(5)
4 Description	2019	2019	(Col. 2- col.3)	
	Réel ¹	R-3807-2012 ²	Écart (\$)	Écart (%)
5 Salaires et charges sociales	1 354 953	1 232 192	122 761	10,0%
6 Consultants	21 250	40 862	-19 612	-48,0%
7 Environnement	23 394	52 948	-29 554	-55,8%
8 Consommables	127 149	195 679	-68 530	-35,0%
9 Énergie	102 924	114 990	-12 066	-10,5%
10 Entretien et réparations	747 643	850 052	-102 409	-12,0%
11 Roulant	29 226	38 330	-9 104	-23,8%
12 Communications	36 816	30 963	5 853	18,9%
13 Transport de gaz	0	0	0	N/A
14 Assurances, taxes et redevances	593 220	693 739	-100 519	-14,5%
15 Divers	87 288	45 582	41 706	91,5%
16 Honoraires professionnels	35 287	46 618	-11 331	-24,3%
17 Frais généraux	57 285	75 049	-17 764	-23,7%
18 Sous-total	3 216 435	3 417 005	-200 570	-5,9%
19 Recharges du commandité	2 077 494	2 209 036	-131 542	-6,0%
20 Total	5 293 929	5 626 041	-332 112	-5,9%

21 Note 1 : Données auditées

22 Note 2 : Voir pièce Intragaz-1, Document 2, page 12, colonne 3, dossier tarifaire R-3807-2012, sans la dépense de transport de gaz.

16 Les dépenses d'exploitation réelles de 2019 totalisent 5 293 929 \$ représentant
 17 332 112 \$ de moins que ce qui avait initialement été prévu dans le dossier tarifaire
 18 R-3807-2012 pour l'année 2019. Dans les paragraphes qui suivent, Intragaz
 19 analysera, dans un premier temps, les dépenses d'exploitation de la société en

1 commandite dont la somme se retrouve à la ligne 18 du tableau 1 pour, par la suite,
2 analyser les recharges du commandité (ligne 19) de façon distincte en utilisant le
3 tableau 2 de la page 7 qui comprend l'ensemble des dépenses d'exploitation du
4 commandité pour 2019.

5 Concernant les dépenses d'exploitation de la société en commandite (ligne 20 du
6 tableau 1), les dépenses réelles de 2019 ont été de 332 112 \$ moins élevées que ce
7 qui avait initialement été estimé. Vous trouverez ci-après les explications concernant
8 les écarts les plus importants (écarts d'au moins 10 % et 10 k\$) :

9 – **Salaires et charges sociales (-122 761 \$)** : En 2019, les dépenses de salaires et
10 charges sociales ont couté 122 761 \$ de plus que ce qui avait été prévu
11 initialement. Cette rubrique a généré des écarts défavorables tous les ans depuis
12 2013 et cela est principalement attribuable au fait que l'indexation des salaires
13 estimée dans l'élaboration du revenu requis n'était pas suffisante pour couvrir le
14 mouvement dans les échelons et les promotions des employés. Pour 2019, les
15 écarts défavorables sont causés par les éléments suivant :

- 16 • Mouvement dans les échelons et promotions (57 k\$);
- 17 • Rémunération variable plus élevée (12 k\$);
- 18 • Amélioration du régime de retraite (19 k\$);
- 19 • Surtemps exceptionnel en 2019 et autres causes diverses (34 k\$).

20 – **Consultants (19 612 \$)** : En 2019, les dépenses de consultants ont totalisé
21 21 250 \$ représentant 19 612 \$ de moins que ce qui avait été prévu lors de
22 l'élaboration du dossier tarifaire de 2013-2022. Cet écart favorable découle
23 principalement d'une utilisation moindre de consultants en 2019;

24 – **Environnement (29 554 \$)** : Les dépenses d'environnement ont été de 29 554 \$
25 moins élevées que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du dossier tarifaire.
26 Cette différence est principalement occasionnée par une quantité moindre de
27 produits dont il fallait disposer (huile et eau) ainsi que d'un nombre réduit d'analyses
28 au cours de l'exercice. Intragaz a procédé à une révision de l'ensemble des types
29 d'analyses qu'elle réalise, ce qui a permis de réviser à la baisse la fréquence de
30 certaines d'entre elles;

31 – **Consommables (68 530 \$)** : En 2019, les dépenses de consommables ont été de
32 68 530 \$ inférieures à ce qui avait été prévu initialement. Cela est attribuable au
33 prix du méthanol qui a baissé sensiblement par rapport aux prévisions initiales;

- 1 – **Énergie (12 066 \$)** : Au cours de l'exercice 2019, les dépenses reliées à l'énergie
2 ont été de 12 066 \$ inférieures aux prévisions initiales. Cela est attribuable à
3 plusieurs facteurs favorables de moindre envergure;
- 4 – **Entretien et réparations (102 409 \$)** : Les dépenses d'entretien et réparations de
5 2019 ont été de 102 409 \$ moins élevées que prévu. Cet écart favorable est
6 notamment attribuable à des travaux d'entretien qui ont pu soit être évités soit être
7 reportés à un moment ultérieur, ainsi qu'à des dépenses d'entretien général moins
8 élevées;
- 9 – **Assurances, taxes et redevances (100 519 \$)** : En 2019, cette dépense a permis
10 de générer un écart favorable de 100 519 \$ principalement attribuable aux primes
11 d'assurance inférieures aux prévisions;
- 12 – **Divers (-41 706 \$)** : Pour l'exercice 2019, les dépenses de cette rubrique ont été
13 de 41 706 \$ supérieures à ce qui avait été prévu initialement. Cela est
14 principalement attribuable à des coûts encourus en lien avec la nouvelle *Loi sur les*
15 *hydrocarbures*, entrée en vigueur en septembre 2018, dont les effets ne pouvaient
16 être prévus en 2012;
- 17 – **Honoraires professionnels (11 331 \$)** : Ce poste de dépense a généré un écart
18 favorable de 11 331 \$ en 2019. Au cours de cet exercice, Intragaz n'a presque pas
19 eu à encourir d'honoraires en relations de travail. Intragaz a également bénéficié
20 d'une baisse d'honoraires reliés à la comptabilité et à la fiscalité suite à un appel
21 d'offres qui a résulté en un changement d'auditeur en 2013;
- 22 – **Frais généraux (17 764 \$)** : Les dépenses de cette rubrique ont été de 17 764 \$
23 inférieures aux prévisions initiales. Cela découle principalement d'une réduction
24 des dépenses reliées aux commandites et associations.

25 **Recharge du commandité**

26 Le tableau 2 ci-dessous présente les dépenses d'exploitation réelles du commandité
27 en 2019 en comparaison avec celles estimées, pour ce même exercice, dans le
28 dossier tarifaire 2013-2022.

1

Tableau 2

Tableau comparatif des dépenses d'exploitation (réelles vs estimées) en \$ Pour le commandité Pour l'exercice financier 2019				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Description	2019	2019	R-3807-2012 ²	Écart (\$)
	Réel ¹	R-3807-2012 ²	Écart (\$)	Écart (%)
6 Salaires et avantages sociaux	1 865 340	1 922 047	-56 707	-3,0%
7 Honoraires professionnels	18 790	150 097	-131 307	-87,5%
8 Assurances, taxes et permis	25 076	22 561	2 515	11,1%
9 Loyer	90 995	93 350	-2 355	-2,5%
10 Énergie	15 894	20 719	-4 825	-23,3%
11 Communications	9 840	15 885	-6 045	-38,1%
12 Locations-équipements	849	5 065	-4 216	-83,2%
13 Fournitures de bureau	10 185	20 028	-9 843	-49,1%
14 Entretien et services	49 601	75 739	-26 138	-34,5%
15 Formation Adm et Géologie/Réservoir	5 421	40 517	-35 096	-86,6%
16 Transport et hébergement	1 965	14 733	-12 768	-86,7%
17 Allocation automobile et location de véhicule	1 273	11 395	-10 122	-88,8%
18 Divers	14 102	24 057	-9 955	-41,4%
19 Amortissement	21 418	27 700	-6 282	-22,7%
20 Total des dépenses d'exploitation	2 130 749	2 443 893	-313 144	-12,8%
21 Recharges aux autres sociétés	(53 255)	(234 857)	181 602	-77,3%
22 Recharge du commandité à Intragaz SEC	2 077 494	2 209 036 ³	-131 542	-6,0%

23 Note 1 : Données auditées

24 Note 2 : Voir pièce Intragaz-1, Document 2, page 26, colonne 3, dossier tarifaire R-3807-2012

25 Note 3 : L'écart de 1\$ par rapport au tableau 1 de la page 4 (ligne 19, colonne 3) est dû aux arrondissements.

2 Pour l'exercice 2019, les recharges du commandité ont été de 2 077 494 \$
3 représentant 131 542 \$ de moins que ce qui avait été initialement prévu lors de
4 l'élaboration du dossier tarifaire R-3807-2012. Les dépenses totales du commandité
5 (avant de considérer les recharges aux autres sociétés) sont, quant à elles, de
6 2 130 749 \$, soit 313 144 \$ de moins que budgété.

7 Il est important de noter que depuis 2013 les activités dans les autres sociétés du
8 groupe Intragaz qui bénéficient des services du commandité ont été sensiblement
9 réduites. En effet, Intragaz a pratiquement cessé toute activité dans Intragaz Énergie,
10 société en commandite et Intragaz U.S. Inc. En ce qui concerne Intragaz Exploration,
11 société en commandite, les activités sont également moindres que ce qui avait été
12 prévu.

13 En 2018, l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur les hydrocarbures* a augmenté
14 substantiellement la charge de travail du département de géologie/réservoir et
15 Intragaz a procédé à l'embauche d'un directeur pour ce département en octobre 2018
16 dont le plein effet s'est produit en 2019.

17 Vous trouverez ci-après les explications concernant les écarts les plus importants
18 (écarts d'au moins 10 % et 10 k\$) :

- 1 – **Honoraires professionnels (131 307 \$)** : Intragaz inc. a réduit le nombre de
2 réunions annuelles du conseil d'administration (deux au lieu de quatre) ainsi que le
3 nombre d'administrateurs (quatre au lieu de six) en plus de remplacer le versement
4 de jetons de présence par le remboursement de certains frais de déplacement.
5 Cela explique la majeure partie de l'écart favorable constaté. Intragaz a également
6 réalisé des économies au niveau des honoraires par rapport aux prévisions initiales
7 notamment en ce qui concerne les honoraires reliés à la comptabilité et à la fiscalité
8 suite à un appel d'offres qui a résulté en un changement d'auditeur;
- 9 – **Entretien et services (26 138 \$)** : Cet écart par rapport aux estimations provient
10 d'économies réalisées dans plusieurs rubriques;
- 11 – **Formation, Administration et Géologie/Réservoir (35 096 \$)** : Ce poste de
12 dépenses est de 35 096 \$ de moins que ce qui avait été initialement estimé et cela
13 est surtout attribuable à la réduction des coûts de formation par rapport à ce qui
14 avait été prévu initialement;
- 15 – **Allocation automobile et location de véhicule (10 122 \$)** : L'écart favorable de
16 cette rubrique est attribuable à un nombre réduit de déplacements par rapport à ce
17 qui avait été prévu initialement.

1 3. IMMOBILISATIONS

2 Dans le dossier tarifaire R-3807-2012, Intragaz avait évalué ses besoins en
3 immobilisations sur une période de 10 ans. Cet exercice avait permis de déterminer
4 des dates prévues pour le remplacement de certains actifs, mais avait également dû
5 prévoir des immobilisations dont les dates d'acquisition étaient non déterminées. Dans
6 ce dernier cas, un montant de 3,5 M\$ en immobilisations avait été réparti également
7 sur la période de 10 ans couvrant l'application du tarif. Le coût moyen annuel des
8 immobilisations (incluant celles à dates déterminées et non déterminées) pour la
9 période de 2013 à 2022 était de 506 500 \$¹. Pour l'année 2019, des investissements
10 en immobilisations de 120 000 \$ étaient prévus. De plus, aucune immobilisation reliée
11 à ce dossier tarifaire dont la date de réalisation était indéterminée n'a été réalisée en
12 2019.

13 Intragaz a cependant réalisé un projet d'immobilisations visant à augmenter la
14 capacité du site de Pointe-du-Lac pour lequel elle a obtenu une autorisation préalable
15 de la Régie dans le cadre de la demande R-4034-2018. Ce projet a nécessité des
16 investissements de l'ordre de 10 546 572 \$ en date du 31 décembre 2019 et fera
17 l'objet d'un ajustement tarifaire distinct (cavalier tarifaire) en 2020. Les informations de
18 ce projet sont fournies à titre indicatif seulement puisqu'il n'était pas prévu dans le
19 dossier R-3807-2012.

20 En 2019, Intragaz a acquis des immobilisations d'une valeur de 199 414 \$ (excluant
21 le Projet Pointe-du-Lac décrit précédemment), alors qu'elle avait prévu 120 000 \$.

22 Au cours de cet exercice, Intragaz a procédé à l'acquisition d'un système de
23 refroidissement au compresseur C-2 du site de Saint-Flavien (45 k\$) afin de s'assurer
24 du bon fonctionnement de ce compresseur lors des journées affichant des
25 températures au-delà de 30 degrés Celsius qui sont de plus en plus nombreuses.
26 Intragaz a également procédé à des travaux au puits SF-11 afin de se conformer à la
27 nouvelle *Loi sur les hydrocarbures* (68 k\$). Intragaz a aussi fait l'acquisition d'un
28 camion (44 k\$) ainsi que divers équipements de moindre importance (39 k\$).

29 Le tableau 3 ci-après montre les acquisitions réelles de 2019 en comparaison avec les
30 prévisions du dossier R-3807-2012.

¹ Référence Intragaz -1, Document 2, page 31 du dossier R-3807-2012

1

Tableau 3

**Programme d'immobilisations
Pour l'exercice financier 2019
Sites combinés (\$)**

	(1)	(2)	(3)	(4)
4	Description	2019	2019	
5		Réel ¹	R-3807-2012 ²	Écart
6	Radiateur (trim cooler pour refroidir compresseur C-2)	45 516	0	45 516
7	Pad et chemin d'accès pour puits SF-11	68 432	0	68 432
8	Recomplément du puits SF-18	2 589	0	2 589
9	Matériel roulant (remplacement de camions)	44 114	70 000	-25 886
10	Divers	38 763	50 000	-11 237
11	Sous-total des immobilisations	199 414	120 000	79 414
12	Projet en cours (dossier # R-4034-2018)	10 546 572 ³		
13	Total des immobilisations	10 745 986		

14 Note 1 : Données auditées

15 Note 2 : Voir pièces Intragaz-1, Document 2, page 31, colonne 6, dossier tarifaire R-3807-2012

16 Note 3 : Il s'agit du projet Pointe-du-Lac pour lequel Intragaz a obtenu une autorisation préalable.

2 4. CONCLUSION

3 En 2019, les dépenses réelles d'Intragaz, société en commandite, ont été de
4 332 112 \$ moins élevées que celles prévues initialement au dossier tarifaire
5 R-3807-2012. En revanche, les acquisitions d'immobilisations de l'exercice ont, quant
6 à elles, généré un écart défavorable de 79 414 \$, sans tenir compte du Projet Pointe-
7 du-Lac.

8 Il nous apparaît utile de rappeler que les tarifs d'Intragaz établis dans le cadre du
9 dossier tarifaire R-3807-2012 portent sur une période de 10 ans et qu'il importe de
10 tenir compte de cette perspective en analysant les résultats d'une seule année.